

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 206

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 5**

Après la seconde occurrence du mot :

« de »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 21 :

« l'année au cours de laquelle l'engagement de location a été prorogé et des deux années suivantes. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.